

Affichage

Objet: convocation à la séance du conseil municipal

Le conseil municipal de Tinténia se réunira en session ordinaire le :

vendredi 28 mars 2025 à 18h30, à la mairie.

ORDRE DU JOUR

1. Election du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 mars 2025

- Délégations attribuées à M. le maire - article L2122-22 du C.G.C.T.
3. Compte-rendu des décisions prises par M. le maire en vertu de la délégation accordée au titre de l'article L2122-22 du C.G.C.T. à M. le maire, pour les marchés et accords-cadres dont le montant est inférieur à 214 000 euros HT - délibération n° 290520-7

- Fonctionnement des instances
4. Modification de la composition des commissions municipales suite à la démission d'une conseillère municipale
5. Information sur les indemnités perçues par les élus au cours de l'année 2024

- Finances - marchés publics
6. Avenants au MAPA travaux vestiaires du stade
7. Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école Notre-Dame pour l'année 2025
8. Aide à la restauration des élèves de l'école Notre-Dame pour l'année 2025
9. Montant de la participation à verser au budget Caisse des Ecoles 2025
10. Participation des communes voisines pour les élèves scolarisés à l'école publique
11. Montant de la participation à verser au budget C.C.A.S. 2025
12. Taux des taxes année 2025 - Taxes foncière et foncière non bâtie et taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale
13. Budget camping : affectation des résultats 2024 au BP 2025
14. Budget camping : vote du budget primitif 2025
15. Budget assainissement : affectation des résultats 2024 au BP 2025
16. Budget assainissement : vote du budget primitif 2025
17. Budget commune : affectation des résultats 2024 au BP 2025
18. Budget commune : vote du budget primitif 2025

- Convention de partenariat et règlements
19. Convention de partenariat avec le DIME la Bretèche pour l'accueil de jeunes adultes au service municipal des espaces verts
20. Reconduction de l'adhésion avec l'association Bruded
21. Reconduction de la convention avec le dispositif éco-garde
22. Convention d'utilisation de l'orgue de l'église avec l'association Diocésaine de Rennes, la paroisse Notre Dame des Tertres et le syndicat intercommunal de musique (SIM)

Questions et informations diverses

Le maire, Christian TOCZÉ

